

Département
De SEINE-ET-MARNE
Canton de
NEMOURS

COMMUNE DE MONCOURT-FROMONVILLE

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers en exercice: 19

Présents: 17

Votants : 18

Date de la Convocation :
06/03/2015

Affichage du compte-rendu
17/03/2015

Du 11 mars 2015

L'an deux mille quinze le mercredi onze mars à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de MONCOURT-FROMONVILLE s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Marc PANNETIER, Maire.

Etaient présents : Éric BERTHELOT, Edwige BOTTOU, Fernando CASO, Didier CRENAIS, Jean-Louis DELVAL, Valérie ELVIRA, Laurence FARAO, Sandrine GALLEGO, Josette HERVE, Danièle LEROY, Sylvie MARUEJOULS, Françoise OLLIVIER, Jean-Marc PANNETIER, Dominique PERNIER, Catherine PRIVE, Yves-Marie SAUNIER, Christian TEYSSIER.

Etait absent représenté : David GIBOUTET donne pouvoir à Fernando CASO

Etait absent excusé : Franck LECREUX

Secrétaire de séance : Danièle LEROY, **auxiliaire** : Sylvie MONTAGU

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 février 2015
2. Compte-rendu de la délégation L. 2122-22 du CGCT
3. Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe
4. Création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe
5. Contrat de prestations de services avec Réseau des Communes
6. Demande de subvention au titre de la DETR 2015 - catégorie A – Bâtiments scolaires du 1^{er} degré
7. Demande de subvention au titre de la DETR 2015 - catégorie D – Valorisation du patrimoine des collectivités territoriales
8. Adhésion au Fonds de Solidarité Logement

Monsieur Jean-Marc PANNETIER ouvre la séance à vingt heures quinze.

Désignation d'un secrétaire de Séance

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, après délibération, le Conseil Municipal désigne Danièle LEROY à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de désigner Sylvie MONTAGU comme auxiliaire pour le secrétariat, le Conseil Municipal y est favorable.

Adoption du procès-verbal de la séance du 11 février 2015

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur ce procès-verbal. Le procès-verbal est adopté par une abstention (Laurence FARAO) et 17 voix favorables.

Compte-rendu de la délégation L. 2122-22 du CGCT

DECISIONS PRISES entre le 11 février 2015 et le 11 mars 2015

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, je vous donne lecture des décisions prises dans le cadre de la délégation que vous m'avez confiée par délibération en date du 28 mars 2014, d'une part, et, en vertu de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, d'autre part,

Date	Objet de la décision
Le 4 mars 2015 Décision n°2015/05	Renouvellement adhésion à l'Union des Maires de Seine-et-Marne - cotisation 537.75 €
Le 4 mars 2015 Décision n°2015/06	Renouvellement adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 77 – cotisation 320.25 €

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND CONNAISSANCE des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe

N° 2015-11

Objet : **Création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La Commune accueille depuis le 22 avril 2013 un agent en CUI-CAE au service restauration scolaire/entretien, qui donne entièrement satisfaction.

Le contrat arrivant à son terme (24 mois maximum pour un CUI-CAE), Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet à raison de 30 heures par semaine pour pérenniser cet agent dans ses fonctions.

Cet agent polyvalent sera particulièrement affecté à la traversée des écoles, le service de la cantine et le nettoyage des locaux communaux.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- La création d'un emploi d'adjoint technique 2ème classe (catégorie C, filière technique) à temps non complet à raison de 30 heures par semaine, **à compter du 22 avril 2015**
- De modifier ainsi le tableau des effectifs
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Création d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe

N° 2015-12

Objet : **Création d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La commune a recruté depuis le 23 septembre 2013 un agent administratif en remplacement d'un agent en congé de longue maladie avec comme fonctions une partie financière (mandatement, titres de recettes, suivi des devis) et une aide technique (relations avec les fournisseurs, suivi des contrats).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un poste d'adjoint administratif 2ème classe à temps complet pour pérenniser cet agent dans ses fonctions.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Décide :

- La création d'un emploi d'adjoint administratif 2ème classe (catégorie C, filière administrative) à temps complet, **à compter du 1er mai 2015**
- De modifier ainsi le tableau des effectifs
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Contrat de prestations de services avec Réseau des Communes

N° 2015-13

Objet : **Contrat de prestations de services avec Réseau des Communes**

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le contrat de prestations joint,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prestations de services ainsi que tout document y afférent.

Demande de subvention au titre de la DETR 2015 – 1ère catégorie – bâtiments scolaires du 1er degré

N° 2015-14

Objet : **Demande de subvention au titre de la DETR 2015**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité de réaliser des travaux d'accessibilité pour des locaux liés aux temps d'activités périscolaires à savoir :

- Une porte d'accès dans un local dédié au périscolaire de l'école élémentaire
- Le changement de la double porte d'accès au local dédié au périscolaire de l'école maternelle
- Le changement d'une double porte d'accès d'un local dédié aux activités liées aux temps périscolaire de l'école élémentaire
- Création et installation de deux vélux à l'école élémentaire.

Monsieur le Maire propose de solliciter pour ces travaux une subvention auprès des services de la Préfecture dans le cadre de la DETR.

L'évaluation du coût des travaux est de 9 487.23 € HT - 11 384.68 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la circulaire émanant de la Préfecture de Seine et Marne relative à la dotation d'équipement des Territoires Ruraux 2015,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve ce projet d'investissement,

Décide de solliciter auprès des services de l'Etat une subvention dans le cadre de la DETR 2015 pour les travaux suivants :

1^{ère} Catégorie / Bâtiments scolaires du 1^{er} degré

- Travaux d'accessibilité pour des locaux liés aux temps d'activités périscolaires
6 967.23 € HT
- Création et installation de deux vélux à l'école élémentaire **2 520.00 € HT**

Le montant de la subvention est estimé à **4 743.62 €**.

Dit que les travaux seront inscrits en dépenses au budget de la Commune,

Arrête les modalités de financement suivantes : DETR 2015 et ressources communales.

**Demande de subvention au titre de la DETR 2015 – 4^{ème} catégorie –
Valorisation du patrimoine des collectivités territoriales**

N° 2015-15

Objet : **Demande de subvention au titre de la DETR 2015**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité de réaliser des travaux d'aménagement du cimetière et du columbarium à savoir :

- Travaux de rechapissage sur le monument aux morts (vernissage des 490 lettres du monument)
- Achat de 7 cavurnes et aménagement de l'espace cavurne au columbarium

Monsieur le Maire propose de solliciter pour ces travaux une subvention auprès des services de la Préfecture dans le cadre de la DETR.

L'évaluation du coût des travaux est de 6 440 € HT – 7 728 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la circulaire émanant de la Préfecture de Seine et Marne relative à la dotation d'équipement des Territoires Ruraux 2015,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve ce projet d'investissement,

Décide de solliciter auprès des services de l'Etat une subvention dans le cadre de la DETR 2015 pour les travaux suivants :

4^{ème} Catégorie/ valorisation du patrimoine des collectivités territoriales

- Travaux de rechampissage sur le monument aux morts (vernissage des 490 lettres du monument) **784 € HT**
- Achat de 7 cavurnes et aménagement de l'espace cavurne au columbarium **5 656 € HT**

Le montant de la subvention est estimé à **2 254 €**.

Dit que les travaux seront inscrits en dépenses au budget de la Commune,
Arrête les modalités de financement suivantes : DETR 2015 et ressources communales.

Adhésion au Fonds de Solidarité Logement (FSL)

N° 2015-16

Objet : **Adhésion au Fonds de Solidarité Logement (FSL)**

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Danièle LEROY,

Vu la convention d'adhésion jointe,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'adhérer au Fonds de Solidarité Logement, à hauteur de 641 euros pour l'année 2015,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention jointe ainsi que tout document y afférent.

Le Maire,

Jean-Marc PANNETIER